



# LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

MAI 2011

## Compte rendu du conseil municipal Du Mercredi 27 Avril 2011 à 20h30

Le Mercredi 27 avril 2011, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

**Présents** : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, LEAL, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN et BELLOY

**Absents** : Mme SIX a donné procuration à Mme KRAL, Monsieur VASSEUR à M. MICHEL, M. VALAT à M. BELLOY, M. LEFEBVRE à M. LESUEUR

**Secrétaire** : Mme KRAL

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de consacrer quelques heures à la commune pendant cette période de vacances scolaires. Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 27 juin 2011. Monsieur le Maire demande à inscrire à l'ordre du jour la signature de la convention avec l'association l'Aronde des enfants pour le centre de loisirs de Juillet 2010. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes pour leur soutien, leurs appels téléphoniques, leurs messages à la suite de son opération. Il précise que ce n'est rien par rapport à d'autres maladies actuels de la Commune. Il tient à

souligner qu'une pétition est actuellement en cours de signature pour que les infirmières libérales puissent continuer à pratiquer les prises de sang à domicile. Il encourage toute la population de la Commune et de l'extérieur à signer cette pétition disponible chez les médecins, la pharmacie, les commerces et la Mairie. Il poursuit aussi par les menaces de fermeture qui pèsent sur l'hôpital de Clermont. Une pétition est aussi disponible en mairie.

### 1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme KRAL est désignée secrétaire de séance.

### 2/ Approbation du dernier procès-verbal.

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres sans modification.

### 3/ Détermination des taux des taxes 2011 (délibération 2011-04-020)

Monsieur le Maire donne lecture de courriers en provenance des services fiscaux du département. Les bases d'imposition ont été relevées de 2% par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances 2011. Monsieur le Maire propose de maintenir le cap communal en limitant pour cette année à 1% l'augmentation des trois taxes sur la commune comme les années passées.

Il précise que le produit attendu pour la commune pour 2011 doit être au minimum de 290 000 euros pour équilibrer le budget. (Reversement T.P.U comprise :

16 031 euros). Pour atteindre ce produit, il serait nécessaire d'augmenter le taux des trois taxes de 1.00 %.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

	Rappel taux 2010	Taux votés pour 2011	Produits attendus
Habitation	13.54 %	13.68 %	86 074.00 €
Foncier bâti	33.87 %	34.21 %	137 490.00 €
Foncier non bâti	75.23 %	75.99 %	66 491.00 €

### 4/ Convention intercommunale pour le prêt d'indicateurs de vitesse (délibération 2011-04-021)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'association des élus du quartier qui regroupe 11 communes, il a été décidé d'acquérir deux indicateurs de vitesse. La commune de La Neuville-Roy est porteuse de ce projet. Ceux-ci seront mis à la disposition des communes adhérentes selon une convention qui sera signée par chaque commune avec La Neuville-Roy. Monsieur VAN VOOREN a accepté de prendre la responsabilité des différents enlèvements et retours des indicateurs par autres communes. A tour de rôle les radars seront en place pour une durée de quinze jours dans chaque commune. Dans un premier temps les informations seront collectées et chaque commune disposera de ses

propres résultats (fréquentation, moyenne de la vitesse, horaires creux, horaires pleins, heures de non-respect des vitesses). Dans un deuxième temps, ces résultats pourront être donnés à la gendarmerie qui pourra cibler les horaires où la verbalisation pourrait être envisagée.

Pour l'année 2011, la participation financière pour chaque commune est de 600 euros. Pour les années suivantes, selon les besoins de maintenance (notamment les batteries) une somme de 50 euros sera demandée.

Après exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'indicateur de vitesse avec chacune des dix autres communes.

#### **5/ Centre de Loisirs Sans Hébergement 2011 - (délibération 2011-04-022)**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune confie l'organisation du Centre de Loisirs sans Hébergement en juillet à une association.

Les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy à l'unanimité décident :

- De confier à l'association l'Aronde de l'Oise, affiliée à la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Oise, l'organisation d'un Centre de Loisirs sans Hébergement du lundi 4 Juillet 2011 au vendredi 29 juillet 2011.
- de mettre à disposition de cette association des locaux : la salle des associations, le stade municipal et la salle des fêtes ponctuellement, pour la réalisation de ces activités pendant cette période
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à raison de 9 euros par jour et par enfant pour un montant maximum de

5 500 euros. Cette somme sera versée comme les années passées : 40 % du prévisionnel soit 2 200 euros début juillet 2011 et le solde sur présentation d'un décompte de l'effectif présent, d'un compte d'exploitation détaillé et de copie des factures après vérification des pièces.

#### **6/ Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire informe de différentes dates de rendez-vous :

- Dimanche 8 mai – cérémonie de commémoration à 11h15 au Monument aux Morts
- Dimanche 8 mai – 50<sup>ème</sup> Tour Cycliste de l'Aronde à partir de 14h00 – départ Rue Pennellier
- Dimanche 15 mai – Randonnée pédestre du quartier – Rendez-vous à 9h00 à Trois Etôts
- Mardi 17 mai – Inscriptions à l'école – rentrée scolaire 2011-2012
- Samedi 11 juin – Passage de la course cycliste « La Ronde de l'Oise » vers 13h15, rue de Paris, rue Pennellier, Sucrierie.
- Samedi 11 juin – fête communale – soirée attractions foraines
- Dimanche 12 juin – Brocante – rue de Paris – rue Pennellier
- Dimanche 12 juin - Attraction Foraines  
Vers 15h30 spectacle de danse et chants avec le sosie de Madonna
- Lundi 13 juin – après-midi – tours de manèges offerts par la commune aux enfants de la commune
- Samedi 25 juin – Après midi – place des fêtes – fête de l'école
- Samedi 25 juin – Soirée – Feux de la Saint Jean – avec Spectacle
- Jeudi 7 juillet – Sortie Astérix pour les ados – inscription en Mairie

Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont organisé le goûter des

anciens et la course aux œufs pour les enfants, ainsi que les nombreux participants, qui par leur présence, récompensent ainsi le travail de tous les bénévoles.

Monsieur le Maire informe :

- Il ne donnera pas sa signature et ne répondra pas aux différentes sollicitations des candidats à la Présidence de la République.
- La SICAE effectuera des travaux d'améliorations sur le réseau le jeudi 5 mai 2011. Une coupure de courant aura lieu de 14h00 à 15h00 dans les rues du Jardin Brûlé, de Compostelle, des Potagers et du 20 au 396 et du 55 au 543 rue Pennellier.
- Le président de la société de chasse a adressé un courrier rappelant les devoirs des propriétaires de chiens et chats divaguant sur le territoire. Le texte sera inséré dans le bulletin communal.
- Qu'une société, basée à Montataire, spécialisée dans le traitement des charpentes, va contacter par téléphone les habitants de La Neuville-Roy. S'il n'est pas possible au Maire d'interdire cette démarche commerciale, Monsieur le Maire tient à préciser qu'il ne la cautionne pas et que, à sa connaissance, la commune n'est pas atteinte par ces infestations parasites. Il recommande la plus grande prudence.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- L'Adjoint présente un devis de réfection des toitures des bâtiments communaux (Nettoyage à haute pression, revêtement de deux couches de peinture – garantie 5 ans) pour une somme de 2 500 euros. Les membres du conseil donnent leur accord. Il poursuit en précisant que le nouveau propriétaire de la maison située au 2 rue de la Libération

demande à bénéficier d'un seul branchement d'assainissement pour trois logements. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas la compétence et que ce propriétaire adresse sa demande au Syndicat d'Assainissement « Le Moulin » - mairie de Cressonsacq.

- Un conseiller signale la circulation intempestive et à vive allure d'un véhicule blanc dans la rue Sauvage et qui prend la direction de Moyenneville. Monsieur le Maire en prend note et

signalera ce fait à la gendarmerie.

- Un autre informe que la Fête des écoles se tiendra le samedi 25 juin après-midi avec un spectacle offert aux enfants par l'association « Les enfants d'Abord » sur la place des fêtes
- Un conseiller demande que soient précisés les horaires de l'arrêté Préfectoral sur les nuisances sonores. Monsieur le Maire répond que celui-ci sera publié une nouvelle fois dans le bulletin.

- Un conseiller demande aussi que celui sur le brûlage sauvage soit aussi publié.
- Enfin, un conseiller tient à féliciter la commune pour l'embellissement de la rue de la Gayolle. « c'est une explosion harmonique de couleurs en cette période »

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.



## COMMUNIQUE :

### Le vaccin Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) est remboursé à 100 %

Le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole est remboursé à 100 % pour les enfants âgés de 1 à 17 ans révolus.

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % les deux doses du vaccin ROR pour les enfants jusqu'à 17 ans révolus, et à 65 % pour tous les autres assurés. Pour bénéficier de la gratuité du vaccin, la procédure suivante est à respecter :

- Votre médecin traitant doit vous prescrire le vaccin ROR sur une ordonnance séparée.
- Cette ordonnance doit comporter le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant concerné et la mention « vaccin ROR gratuit ».
- Muni de votre ordonnance, allez chercher le vaccin chez votre pharmacien. Dans la plupart des cas, le pharmacien vous remet gratuitement le vaccin (sur présentation de l'ordonnance et de votre carte Vitale à jour). Si le vaccin ne vous est pas remis gratuitement, vous êtes remboursé à 100 % par votre caisse d'Assurance Maladie selon la procédure habituelle.

Respectez bien le délai et les conditions de conservation indiqués sur l'emballage du vaccin.

L'injection peut être effectuée par votre médecin ou par une infirmière, sur prescription de votre médecin. Veillez à ce que le carnet de santé de votre enfant soit bien complété. Le nom du vaccin, le numéro de lot et la date de chaque injection doivent figurer sur son carnet de santé.

[Pour en savoir plus sur la vaccination ROR, consultez www.ameli-sante.fr](http://www.ameli-sante.fr)

### Fermeture de la boulangerie

En raison de la fermeture de la boulangerie QUEMEUREC, ceux-ci ont recherché un boulanger pour assurer une vente journalière.

La Boulangerie de Ravenel assure tous les jours, sauf le lundi, de 8h00 à 10h00 cette permanence devant la boulangerie QUEMEUREC.

### **Avis aux habitants de LA NEUVILLE- ROY**

La commune de LA NEUVILLE-ROY s'étend sur une superficie de 1200 hectares sur lesquels existe une association de Chasse des propriétaires et des fermiers pour une partie et une chasse privée de l'autre.

Le droit de chasse est inclus dans les baux ruraux et appartient à l'exploitant. Il n'est donc pas admissible que des chiens et des chats divaguent sur ce territoire (période d'accouplement et nidification).

Je demande de bien vouloir respecter les gardes-chasse quand ils vous demandent de retenir votre chien lorsque vous êtes en promenade. La vie en campagne exige des contraintes, avec des droits mais aussi des devoirs.

L'infraction de divagation d'animaux susceptible d'entraîner la destruction d'oiseau ou de gibier est une infraction de 4ème Classe prévue et réprimée par les articles L 428-6, 2° B du code de l'environnement l'AM du 16,3,95 art 1 al 1, l'article 428-6 du code environnement et l'article 131-16, 1° à 5° du Code Pénal.

Le Président de l'A.C.N  
Bernard LELEU

## Attention aux Nuisances Sonores

*Voici la période des beaux jours, la tonte des pelouses va reprendre, on va percer, raboter, tronçonner s'adonner à des loisirs bruyants etc.... Il est bon de rappeler un arrêté préfectoral du 15/11/1999 :*

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

A l'article 84 du règlement départemental de l'action sanitaire et sociale il est précisé en outre que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères (y compris herbes, feuilles, branchages, papiers) est interdit.

# SORTIE PARC D'ATTRACTION

**EXCEPTIONNEL**  
**15 €**

# ASTERIX

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de La Neuville-Roy organise une sortie au Parc Astérix pour les adolescents d'âges « collèges » « lycées » jusqu'à 20 ans le :

## **JEUDI 7 JUILLET 2011.**

Cette sortie (le transport et l'entrée) est offerte aux jeunes diplômés de la session des examens de juin 2010 (Brevet des collèges, Bac, Cap Bep, etc ) sur présentation de leur diplôme en mairie.

Pour les autres jeunes le CCAS prend en charge le transport et la moitié du coût de l'entrée. Il reste à la charge des adolescents la somme de **15 €uros**.

Pour les familles, les adultes, les personnes extérieures à la commune le prix est de 30 euros par personne.

Les inscriptions se font en mairie. Elles sont limitées à un Car (50 places) et doivent être parvenues en mairie pour le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le paiement ne peut se faire que par chèque bancaire à l'ordre du  
Trésor Public.

**Bulletins d'inscription à chercher en mairie**



# PHOTO- CINEMA ORGANISE la 14ème BROCANTE le 12 Juin 2011 à LA NEUVILLE-ROY

( Rues de Paris et Pennellier )

**INSCRIPTIONS** Salle des Associations « Rue Verte »

**Samedi 14 Mai de 10H00 à 12H00**

**Samedi 28 Mai de 10H00 à 12H00**



**TARIFS :**

**Particuliers :**

**3 Euros /ml**

**Professionnels de la restauration :**

**7 Euros /ml**



Se munir pour l'inscription de :



- Une pièce d'identité
- Un inventaire des objets à vendre
- Du règlement en espèces ou chèque

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LE :**

**03 44 51 46 20**



**Bulletin d'inscription si vous ne pouvez vous rendre aux permanences**

**Nom :..... Prénom :.....**

**Adresse :**

**N° de Téléphone fixe ou portable :**

**Souhaite réserver.....m/l à 3€/Particulier ou.....m/l à 7€/Restauration**

**Total :.....€ / Type d'installation : Camion, Remorque.....**

1. Fournir une photocopie de pièce d'identité recto/verso ou RC
2. Liste des objets mis en vente
3. Règlement en chèque ou espèces à l'ordre de Photo-Cinéma

**Bulletin d'inscription à adresser à :**

**M. Gueugnon « Président Association Photo-Cinéma »**

**227 Rue du Château**

**60190 La Neuville-Roy**

*Un courrier vous sera adressé avant la brocante avec votre N° d'emplacement et horaires d'installation et de remballage*